

Ces services éminents et les intentions du Siège Apostolique furent excellemment compris et appréciés, dès le XIIIe siècle, par les docteurs de l'Université de Paris.

On n'ignore pas en effet que, pour seconder les vœux et les désirs du Saint-Siège, ils avaient fondé un collège oriental dans leur propre Université. Et, peu de temps après, Notre prédécesseur Jean XXII s'informait avec un vif intérêt, auprès de l'évêque Hugues de Paris, du progrès des études orientales et des fruits qu'elles donnaient. (1)

Citons encore, empruntés aux documents de l'époque, quelques témoignages non moins significatifs. Humbert de Romans, grand savant, en même temps que supérieur de l'Ordre des Prêcheurs, dans son livre sur des questions à traiter dans le futur concile de Lyon, signalait comme spécialement nécessaires pour se concilier l'esprit des Orientaux les points suivants : (2) la nécessité de posséder à fond ou de parler la langue grecque, parce que la diversité des nations qui résulte de la variété des langues se fond dans l'unité de la foi; puis une ample provision de livres grecs et un nombre convenable de livres occidentaux traduits dans les langues orientales; il conjurait enfin ses frères, assemblés en chapitre général à Milan, de s'intéresser vivement et de s'appliquer pieusement à la connaissance et l'étude des langues orientales, afin d'être prêts à partir en mission dans ces divers pays, si telle était la volonté de Dieu.

Dans la famille franciscaine, de même, Roger Bacon — ce grand savant si cher à Notre prédécesseur Clément IV — non content d'écrire de doctes traités sur les langues chaldéenne, arabe et grecque (3), en a facilité la connaissance à d'autres. Rivalisant avec eux, Raymond Lulle, homme d'une érudition et d'une piété exceptionnelles, avec toute l'impétuosité qui lui était naturelle, multipliait ses requêtes à Nos Prédécesseurs Célestin V et Boniface VIII. A considérer l'époque, ses propositions ne manquaient pas de hardiesse : il voulait notamment qu'on s'occupât activement des questions et des études orientales, puis qu'un cardinal en personne fût chargé de diriger ces études et, pour finir, qu'on envoyât de nombreuses missions soit parmi les Tartares, les Sarrasins et les autres infidèles, soit parmi les schismatiques, afin de les ramener à l'unité de l'Eglise.

Une mention plus solennelle est certainement due au décret, conseillé et inspiré, dit-on, par Raymond Lulle, porté par le Concile général de Vienne et promulgué par Notre Prédécesseur Clément V, où prit naissance, en quelque sorte, l'idée

(1) Denifle-Chatelain, "Chart. Univ. Paris", t. II, n. 857.

(2) Mansi, t. XXIV, col. 128.

(3) "Opus maius", pars tertia,